

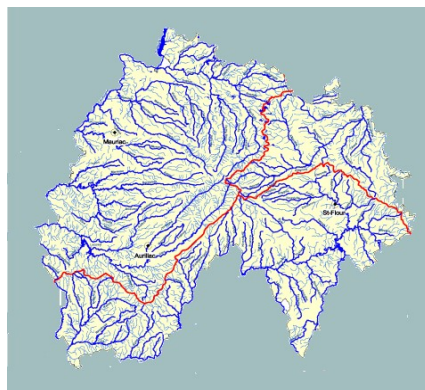
MISSION INTER-SERVICES de l'EAU et de la NATURE

POLITIQUE de l'EAU et de la NATURE dans le CANTAL

BILAN 2018 – PREVISIONS 2019

Le jeudi 8 février 2018, le document appelé « Politique de l'eau et de la nature dans le Cantal » a été présenté et validé en MISEN stratégique. Il regroupe un certain nombre d'orientations stratégiques (11 au total) avec des actions à réaliser dans 3 grands domaines : Transversal, Eau et Nature. Etabli avec l'ensemble des services œuvrant pour la protection de l'Eau et de la Nature, ce document fixe des priorités en tenant compte à la fois des obligations réglementaires, des orientations nationales mais aussi des enjeux du département.

En ce début d'année 2019 et à l'occasion de la MISEN stratégique, l'ensemble de ces actions est passé en revue afin d'apprécier la réalisation/ l'état d'avancement 2018 par rapport à la programmation initiale. Des prévisions ou réorientations à décliner pendant l'année 2019 sont également présentées.



*présenté en MISEN STRATEGIQUE
le 13 mars 2019*

Première partie : Orientations et actions transversales

T1- Mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) au niveau territorial

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalizations année 2018
- Décliner le programme de Mesures des 2 SDAGEs Loire Bretagne et Adour Garonne 2016-2021 en plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)	Pilote DDT + AE tous services	Durée des SDAGEs 2016-2021	Préparation du prochain PDM : démarrage au cours du dernier semestre 2018 de l'exercice Etat des Lieux pour Adour Garonne et Loire Bretagne : formation des acteurs MISEN et consultation locale démarrée
- Favoriser/Accompagner la mise en œuvre territoriale des actions	Pilote DDT + AE tous services	jusqu'en 2021	Participation aux réunions des différents CT du Cantal + DIG en faveur du CT Alagnon
- Suivre l'avancement des PAOTs (collecte des données, mise à jour dans l'outil OSMOSE)	Pilote DDT	jusqu'en 2021	Mise à jour faite en 2018 - Formation d'un agent de la DDT à l'outil OSMOSE pour participer à la mise à jour.
- Présenter/suivre les PAOT en MISEN stratégique	Pilote DDT	jusqu'en 2021	Bilan PAOT présenté en MISEN stratégique 2018

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- Finir l'exercice Etat des Lieux 2019 : terminer la concertation locale et rendre compte aux différents partenaires
- Préparer le prochain PDM (programme de mesures) et actualiser le PAOT en fonction de l'état des lieux (juin 2019), suivre l'avancement dans l'outil OSMOSE, présenter le PAOT en MISEN
- Continuer l'accompagnement de la mise en œuvre territoriale des actions

T2- Coordonner et animer l'application de la police inter-services de l'Environnement

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalisations année 2018
- Assurer l'organisation et le fonctionnement de la MISEN : en formation stratégique, en groupes techniques	Pilote DDT + tous services	permanent	MISEN stratégique : 8 février 2018 MISEN groupe technique : 30 mai 2018 MISEN élargie : formation Etat des Lieux : 16 novembre 2018
- Élaborer le plan de contrôle annuel interservices	Pilote DDT + services contributeurs	Chaque année	Plan de contrôle 2018 réalisé
- Finaliser/Mettre en œuvre le protocole d'accord pour l'application des polices administratives et judiciaire	DDT + Parquet + tous services	À partir de 2018	Protocole rédigé et relu par les différents signataires
- Organiser réunions régulières (X 2/an) avec parquet pour faire un bilan sur les suites données	DDT + parquet + tous services	À partir de 2018	Réunion de finalisation du protocole, points de fonctionnement avec le Parquet en présence du substitut du procureur : le 9 octobre 2018

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- Signer le protocole finalisé
- Elaborer le plan de contrôle interservices 2019 (trame identique à celle de 2018)
- Poursuivre l'organisation de réunions avec le parquet (comme initié en 2018) : instructions à suivre, suites à donner...
- Entamer le rapprochement AFB – ONCFS, notamment par des actions communes de contrôles, en vue de la création de l'OFB au 1^{er} janvier 2020.

T3- Accompagner les territoires dans la prise en compte de la gestion et la préservation des ressources et des écosystèmes

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalizations année 2018
- Réaliser des porter à connaissance, des avis sur les enjeux environnementaux (eau, milieux aquatiques, nature) au niveau des PLU, SCOT et de l'instruction des projets sur le territoire.	Tous services dans son domaine	permanent	<p>DDT : Porter à connaissance : 9 Avis sur des projets : 195</p> <p>DREAL :Nombreux avis sur enjeux environnementaux en phase amont des projets, notamment en lien avec les avis espèces protégées (voir N2).</p> <p>ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre d'études d'urbanisme, 130 informations ont été faites à des bureaux d'études sur la présence ou non de captages AEP et périmètres de protection - vigilance voire restrictions sur le développement de l'urbanisme des collectivités qui distribuent de l'eau à partir de ressources non protégées et/ou eau de mauvaise qualité bactériologique. <p>AFB : 200 avis globalement sur toutes les thématiques</p>
- A l'initiative d'un des membres de la MISEN, une réunion peut être déclenchée pour traiter et échanger sur un dossier transversal à forts enjeux.	Service déclencheur	ponctuel	
<p>- Accompagner la prise de compétence GEMAPI par les EPCI, privilégiant une gouvernance par bassin versant (poursuite de la démarche démarrée en 2017)</p> <p>- Accompagner la prise de compétence Eau et Assainissement par les EPCI au 01/01/2020</p>	DDT + préfecture+ AE + (partenaire local CD15)	Depuis 2017, à poursuivre en 2018	<ul style="list-style-type: none"> - réunions GEMAPI en sous préfecture de Mauriac : le 28 mars 2018 et le 17 octobre 2018 - réunion GEMAPI en sous préfecture de St Flour : le 14 septembre 2018 - participation aux réunions d'études de gouvernance - réunion plénière GEMAPI et Eau et Assainissement le 29 novembre 2018

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- Accompagner les EPCI : sur la GEMAPI (suites) et sur les nouvelles compétences Eau et Assainissement
- Sujets transversaux possibles en 2019 : plan d'eau de St Pierre, embouteillage Coltines...

T4- Construire une communication sur la politique départementale Eau et Nature

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalisations année 2018
- Participer à des actions de communication sur une thématique identifiée comme stratégique (définir le public visé, les objectifs pédagogiques/répressifs...)	En fonction de la thématique	ponctuel	Prise de contact avec le lycée agricole d'Aurillac (rencontre avec enseignant le 2 octobre 2018), information et prévision d'intervention plutôt sur 2019 ONCFS : en collaboration avec le réseau Education Environnement Auvergne, intervention en forêt de Pinatelle le 27/09/2018 auprès de BTS GPN et intervention le 27/11/2018 auprès de Bac pro Forêt et BPA Production Animale du CFA d'Aurillac : fonctionnement du réseau loup, constats de dommages, statut de protection du loup, dérogations et niveaux de défense et de prélèvement.
- Participer à l'élaboration de la cartographie progressive des cours d'eau, poursuivre la cartographie des linéaires à expertiser.	DDT + AFB + partenaires agricoles	Depuis 2016, toujours en cours	Expertises réalisées par l'AFB lors de l'instruction des demandes préalables (une cinquantaine / an) AFB : estimation 43 H.j Cartographie disponible sur le site internet non mise à jour
- Communiquer sur le plan de contrôle et sur l'action des services par le site internet des services de l'État et par une action de communication (pilotée par la préfecture)	DDT + préfecture	À l'occasion de la MISEN stratégique	- Zoom du mois de mars 2018 (lettre des services de l'État) sur la MISEN - Mise à jour sur le site internet des services de l'état de la rubrique MISEN

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- Participer à des actions de communication sur les thématiques : gestion sur les effluents , cours d'eau (drainage , rectification, exploitation des parcelles en périmètre d'exploitation...). Poursuivre les contacts avec les Lycées agricoles (à la demande de l'équipe enseignante). Interventions à calibrer : conférence ou ateliers thématiques à construire (services concernés : DDT, AFB, ARS). Actuellement contact sur le terrain entre AFB et équipe enseignante dans le cadre d'une demande préalable de travaux déposée par la responsable d'exploitation du lycée agricole d'Aurillac.

Participation AFB dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Cère Jordanne : Information des propriétaires et exploitants sur les droits/devoirs et bonnes pratiques de gestion de la rivière. Journées prévues en 2019

- Mettre à jour la cartographie des cours d'eau : actualiser la cartographie des cours d'eau mise à disposition sur le site internet des services de l'État en fonction des expertises de l'AFB

Deuxième partie : Orientations et actions Eau

E1- Préserver la qualité de l'eau

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalizations année 2018
- Protéger les ressources d'alimentation en eau potable	ARS	permanent	<p>ARS : Mobilisation d'élus et techniciens communaux pour participation à une formation (ARS/AEAG) d'une journée. 4 sessions organisée à Marcolès (juin) et St Georges (septembre).</p> <p>- Aboutissement de l'instruction de 4 DUP (7 captages), 6 DUP (18 captages) sont en cours d'instruction dont 3 DUP (10 captages) sont au stade de l'enquête publique</p> <p>- Réalisation d'une inspection approfondie (contradictoire) sur la mise en œuvre d'une DUP (8 captages)</p> <p>- 13 installations (captage, réservoirs) contrôlés suite à des plaintes ou des non-conformité de la qualité de l'eau</p>
Réduire les pollutions urbaines : - Mettre en conformité les STEP (STation d'EPuration) collective avec la réglementation découlant de la directive Eaux Résiduaires Urbaines et DCE	DDT	permanent	<p>Contentieux DERU : évolution de la situation en 2018 - St Flour (encours de construction, fin 2019) et St Etienne de Maurs (en cours)</p> <p>5 études en cours – 5 chantiers en cours dont Souleyrie</p>
- Contribuer au système d'information national SISPEA	DDT		<p>DDT : Objectifs de publication fixés par la DEB (>25 % des services représentant 50 % de la population) largement atteints dans le Cantal :</p> <p>AEP : 49 % des services pour 77 % de la population</p> <p>Assainissement Collectif : 39 % des services pour 76 % de la population</p> <p>ANC : 89 % des services pour 94 % de la population</p> <p>Animation téléphonique et physique auprès des services.</p>

<p>Réduire les pollutions diffuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cas des captages prioritaires (x 5 dans le Cantal) - Suivre l'avancement des études (Aire d'alimentation) <p>- Mettre en application la directive Nitrates, participer à l'élaboration du 6ème PAR 2018 - contribuer et s'impliquer dans la mise en place d'un suivi des ME concernés par les ZV</p> <p>- Réduire les pollutions par les pesticides (ZNT : zones non traitées): faire appliquer l'arrêté ministériel complété par l'arrêté préfectoral départemental 2017</p>	<p>DDT</p> <p>DDT + DDCSPP</p> <p>AFB</p> <p>DRAAF - SRAL</p>	<p>À partir de 2017</p>	<p>Etudes AAC terminées pour les captages de Junhac et Calvinet. Pour Junhac : dossier préalable MAGE à la mise en place d'un périmètre de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> - Captage Jallès : l'arrêt de l'exploitation est annoncé par la CABA (confirmé en février 2019) - résultats ponctuels pesticides bons - Captages Ressègue : résultats pesticides bons - Plan d'actions terminé <p>nitrates : PAR élaboré.</p> <p>Révision des ZV en Adour Garonne : arrêté pris en décembre 2018 – pas de ZV dans le Cantal</p> <p>Reste ZV en Loire Bretagne</p> <p>AFB : Contrôles « Loi Labbé » réalisés sur trois communes, dont deux en lien avec une enquête judiciaire nationale sur saisine parquet Narbonne concernant un produit sans AMM , Quelques infractions agricoles relevées dans ce domaine. 16 contrôles dont 8 non conformes.</p> <p>Inspections « Utilisation des produits phytopharmaceutiques » : 5 communes dont 1 inspection conjointe avec AFB – 51 exploitations agricoles : 47 en contrôle conditionnalité, et 4 hors conditionnalité qui exploitent le long de l'Ander. Peu de non conformités chez les exploitants agricoles. La ZNT Eau reste souvent méconnue de la part des agriculteurs qui exploitent 100% herbe, mais qui utilisent du débroussaillant pour désherber sous les clôtures.</p>
<p>Activités industrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les pollutions industrielles (polluants chimiques) - Mettre en conformité ou améliorer les performances des STEP industrielles (DBO5, Phosphore, Azote) 	<p>DDCSPP, UT DREAL</p>	<p>permanent</p>	<p>DREAL : 63 inspections effectuées en 2018 : 21 ont pour partie porté sur la réduction et la maîtrise des rejets aqueux.</p> <p>DDCSPP : 4 industries agroalimentaires contrôlées avec en particulier, contrôle de la réduction et la maîtrise des rejets aqueux. (2 abattoirs et 2 laiteries-fromageries)</p>
<p>- Intervenir sur les cas de pollutions accidentelles (diagnostic, actions de rattrapage, verbalisation...)</p>	<p>Tous services (y compris gendarmerie nationale)</p>	<p>permanent</p>	<p>32 enquêtes AFB sur 51 signalements y compris rejet agricoles mais hors phytosanitaires.</p>

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- poursuivre l'étude Aire d'Alimentation de Captage sur les captages de Ressègue, visite hydrogéologue prévue début 2019
- réaliser le suivi Nitrates : dans le cadre de la 7^{ème} campagne de surveillance (1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019), la DREAL a prévu d'effectuer en régie un calendrier de 4 dates de prélèvement sur 6 points : OMPS, PRUNET, JUNHAC, MENTIERE, COREN (sur Adour Garonne), VIEILLESPESE (sur Loire Bretagne)
- prévoir une réunion d'information (présentation DREAL/DDT) à destination de la profession agricole pour présenter les modalités de suivi de cette 7^{ème} campagne.
- A noter : à partir du 1^{er} janvier 2019 interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers : plaquettes disponibles auprès de l'AFB (plaquettes d'infos à destination du grand public, communication)
A prévoir : Communication plus large sur le site internet des services de l'état
- pour l'ARS , continuer les sessions de formation sur Salers en mars 2019 , instructions de DUP (CABA notamment : programmes pour les captages), inspection sur Fontanges (sur les DUP récentes), autres inspections en fonction des non conformités
- pour la DREAL (UT), réalisation d'une inspection thématique RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau) concernant le site de traitement de surface Qualipac Aurillac, notamment la problématique métaux.

E2- Gérer quantitativement la ressource en eau (prélèvements bruts)

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalisations année 2018
- Participer à l'élaboration et l'application des SAGEs sur le département du Cantal (dont un certain nombre de dispositions portent sur un équilibre usages/ressources)	DDT pilote + AFB, DDCSPP, UT-DREAL, ARS + CLE + AE	permanent	SAGE Alagnon : participation aux réunions, concertation préalable, Enquête publique, SAGE Haut Allier : pas de participation en 2018 SAGE Célé : en cours, dynamique en terme de restauration de la continuité écologique SAGE Dordogne amont : réunion de la CLE 18/09/2018
- Assurer une veille hydrologique, mettre en application et actualiser en tant que besoin les principes, l'organisation et les dispositions de l'arrêté cadre sécheresse départemental - Participer à l'harmonisation interdépartementale des arrêtés sécheresse	DDT pilote + Prefecture, AFB, ARS + Météo France	permanent	- DDT : Veille hydrologique pendant l'été 2018 : 13 comités sécheresse réunis + 5 arrêtés préfectoraux signés + site Propluvia renseigné - Suivi AFB du réseau Onde (Observatoire national des étiages), de juin à octobre inclus. Veille hydrologique des départements limitrophes AFB : 12 contrôles « sécheresse » dont 3 non conformes
- Participer à la réflexion interprofessionnelle pour identifier les besoins et définir des solutions collectives. (besoins agricoles, incendie, eau potable)	DDT (pilote) + services	Pas de besoins identifiés par la profession agricole actuellement	Pas de réunion organisée sur projet de territoire en 2018
- Inciter à la mise en place d'actions en matière d'économie d'eau (plan national d'adaptation au changement climatique) par exemple : actions de communication	Tous services dans son domaine de compétences	En fonction des opportunités	Actions de communication sur le site internet des services de l'État pendant la période de sécheresse

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

Sécheresse :

- cadrage régional DREAL2019 : harmonisation régionale attendue, révision de l'arrêté sécheresse départemental à reporter en 2020.
 - lancer courriers d'information/sensibilisation aux stations de lavage du cantal.
 - proposer une action de communication phare : contrôles pédagogiques médiatisés, faire prendre conscience de la problématique
- Organiser une réunion sur l'opportunité d'un projet de territoire

E3- Préserver et restaurer les Milieux aquatiques

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalisations année 2018
<p>- Favoriser la continuité écologique : recenser les ouvrages (fait), appliquer la réglementation (cours d'eau classés en liste 2 au titre du L214-17 du CE), impulser et accompagner les démarches d'effacement d'obstacles (aménagement, suppression d'ouvrages), suivre la progression de la continuité écologique (dans l'outil OSMOSE par la DDT et via le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) par l'AFB.</p>	DDT pilote + AE + AFB	permanent	<p>DDT : Etat d'avancement en 2018 : 63 % des ouvrages traités ou en cours. Doctrine transmise par la DREAL en 2018 <u>Bassin LB : 70 ouvrages</u> 45 traités dont 32 conformes - 7 en cours d'étude <u>Bassin AG : 117 ouvrages</u> 41 traités dont 35 conformes - 23 en cours d'étude Fait marquant : effacement simultané de 11 ouvrages sur la Sianne en automne 2017, restent seulement 3 ouvrages à traiter. suivi Bassin LB : OSMOSE mis à jour par la DDT fin 2018 suivi Bassin AG : création d'un outil spécifique de suivi finalisé en 2018 par la DREAL de bassin et mis à jour/renseigné par la DDT fin 2018-2019</p> <p>Remarque AFB : Mise à jour du ROE au jour le jour.</p>
<p>- Mettre en application la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser), - Suivre les travaux en cours d'eau, en Zones Humides, suivre les zones de compensation (voir également N2 avec outil GEOMCe)</p>	DDT et AFB	permanent	<p>DDT : Pas d'actions sur GEOMCe (à voir en 2019)</p> <p>Suivi AFB phase chantier travaux routiers RD926.</p> <p>Travaux en ZH : 42 contrôles dont 6 non conformes, Travaux en cours d'eau : 59 contrôles dont 9 non conformes</p>
<p>- Préserver et reconquérir les zones humides (ZH): participer à une meilleure connaissance des ZH du département avec établissement d'un inventaire des ZH (cartographie ZH>1000 m²) renouvelé annuellement - Surveiller les masses d'eau en bon état et très bon état, affiner les diagnostics simulés des états des lieux (DCE)</p>	DDT pilote AFB	permanent	<p>DDT : lancement en 2018 d'une nouvelle prospection ZH sur les communes de Cros de Montvert, Rouffiac, St Santin Cantalès, St Victor et Ayrens : résultats attendus début 2019</p> <p>AFB : (DCE) Diagnostic fait sur Rau de Rilhac (BV Dordogne), en surveillance générale,</p>

- Contrôler les débits réservés sur les ouvrages en travers des cours d'eau (DMB : Débit Minimum Biologique)	AFB + DDT	permanent	DDT : 52 contrôles du débit réservé sur 31 ouvrages de prélèvement (8 ouvrages non réglementés, régularisés ou en cours de régularisation depuis) AFB : 14 contrôles AFB (1 infraction)
--	-----------	-----------	--

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- poursuivre la campagne de prospection Zones Humides dans le Cantal (en fonction des crédits alloués à la DDT15)
- poursuivre la restauration de la continuité écologique : Instruction attendue en 2019 , le plan national d'actions est disponible avec notamment l'action 1 : priorisation des ouvrages (participation DDT à cette action 1, pilotage STB)
- AFB ciblage pour 2019 :
 - contrôles sur l'entretien et l'efficacité des passes à poisson
 - mise en qualité de BDOE, nouvelle base de données, plus « affinée » que le ROE, portant sur les caractéristiques des obstacles à l'écoulement des cours d'eau .
 - plus aucune surveillance des masses d'eau en bon état ou très bon état, ni d'affinement des masses d'eau modélisées, activités récemment explicitement exclues du plan de contrôle.

E4- Réduire les risques d'inondation : sécurité publique et prévention

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalizations année 2018
- Travailler sur la révision et l'élaboration des PPRI du département (10 PPRI dans le Cantal dont PPRI Aurillac-Arpaizon en révision)	DDT	permanent	La révision du PPR inondation Cère-Jordane s'est poursuivie en 2018. Suite à une erreur dans la procédure l'enquête publique a été annulée et reportée en 2019 afin de fiabiliser juridiquement ce plan.
- Accompagner l'élaboration des PAPI (Programme d'Actions de Prévention des inondations) sur le territoire (PAPI Lot, PAPI Dordogne)	DDT + Entente Lot + AE + EPIDOR	permanent	DDT : participation aux différentes réunions et analyse du dossier de labellisation du PAPI Lot sur le département. La labellisation est intervenue en CMI (Commission mixte inondations) le 12 décembre 2018.
- Accompagner les EPCI dans la prise de compétence GEMAPI et plus particulièrement la Prévention des Inondations : accompagnement dans la procédure de reconnaissance et études sur les systèmes d'endiguement (2 communes dans le Cantal)	DDT + DREAL + Préfecture	Depuis 2017, à poursuivre	DDT : -Accompagnement St Flour Communauté sur la reconnaissance de système d'endiguement, visite le 24/04/2018 avec la DREAL . Demande d'autorisation en SE à déposer par le Gemapien avant le 31/12/2021. Accompagnement de Murat, pour son projet de réduction des inondations en bordure du Bournantel (salle multi-activité) avec création d'un système d'endiguement (dossier à venir en 2019).
- Contrôler des ouvrages hydrauliques	DREAL	permanent	<u>DREAL Inspections 2018 :</u> Grandval, le 21/06/18 Lanau, le 30/08/18 Saint Etienne Cantalès le 20/09/18 Nèpes, le 21/09/18 Enchanet, le 27/06/18 Grande Rhue, le 27/06/18 Bort les orgues, le 31/07/18
- Améliorer la connaissance des aléas inondations et des enjeux dans le cadre de la gestion de crise	DDT	permanent	DDT : Intégration des Zones Inondées Potentielles du Lot et de l'Alagnon dans la valise de permanence.(en collaboration avec les SPC compétents) Travail conjoint UCO – SCAD et Service Environnement à poursuivre en 2019 : fourniture d'une valise RDI au cadre d'astreinte

Actions complémentaires - Prévisions 2019 : poursuite 2018

Troisième partie : Orientations et actions Nature

N1- Exercer les polices de la pêche et de la chasse

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalizations année 2018
- Exercer le contrôle de police de la chasse : contrôle des prélèvements, contrôle des règles de sécurité, prendre des arrêtés de battues administratives, lutte contre le braconnage...	DDT (administratif)+ ONCFS (judiciaire)	permanent	ONCFS : 375 contrôles adm permis-104 infractions relevées DDT : contrôles administratifs des réalisations des plan de chasse 124 arrêtés préfectoraux de battues administratives pour la régulation des espèces générant des nuisances 1 transaction pénale (à propos d'une détention illégale de sangliers)
- Exercer le contrôle de police de la pêche - Délivrer les autorisations de pêche exceptionnelles	Services compétents DDT	permanent	ONCFS : 309 contrôle adm pêcheurs – 33 infractions relevées DDT : 20 autorisations de pêche scientifiques 12 transactions pénales
- Exercer un contrôle sur les élevages de gibier : priorité aux élevages de sangliers et de cerfs	DDT + ONCFS + DDCSPP	A partir de 2017	ONCFS : 0 contrôle administratif- 3 procédures élevage clandestin sangliers) Réunion du 16/11/2018 : DDCSPP-ONCFS-DDT-EDE « détention de sangliers et hybrides de sangliers dans le Cantal » DDT : pas de contrôle administratif réalisé

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- contrôle administratif sur les élevages de gibier à prévoir

- coordination à poursuivre DDCSPP – DDT - ONCFS – EDE (Etablissement Départemental d'Elevage)

Obligation réglementaire : Biosécurité Suidés (menace peste porcine africaine dans le Nord de la France) : lancement démarche – réunion prévue 01/02/2019 : former les éleveurs de Suidés

- dans le cadre de l'évaluation des impacts des cervidés en forêt : réaliser la cartographie des zones dégradées (équilibre sylvo-cynégétique perturbé) à réaliser (DRAAF – FDC- DDT - Forestiers)

N2- Mettre en œuvre et appliquer une politique de protection des espèces

Actions	Pilote + services associés	Échéance	Réalizations année 2018
Informer le plus en amont les porteurs de projets des enjeux et procédures liés aux espèces protégées (voir T3)	DREAL + DDT + avec appui technique AFB et ONCFS	permanent	<p>DREAL : Intervention sur 9 projets en phase amont : 4 projets d'éoliennes (Parlan, Rageade, Trizac, Siran), 2 projets de travaux en cours d'eau, un projet de carrière, un projet photovoltaïque (Coltines), un projet d'extension de ZAC (Aurillac).</p> <p>ONCFS : 5 contrôles usagers env et esp</p>
Contrôler les évaluations d'incidences au titre de Natura 2000, contrats et chartes Natura 2000	DDT	permanent	<p>DDT : 93 évaluations des incidences ont fait l'objet d'une analyse des impacts sur un site Natura 2000</p> <p>6 contrôles de terrain liés aux site Natura 2000 : respect des engagements : contrat Natura 2000 et/ou travaux</p>
Cas particulier du loup : Suivre ses incursions dans le département (signalements), les dégâts éventuels, instruire les dossiers d'indemnisation...	DDT + ONCFS	permanent	<p>ONCFS : 61 situations et expertise, 36 expertises prédation animaux domestiques</p> <p>ONCFS – DDT : 36 constats de dommage sur le département</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 constats pour lesquels la responsabilité du loup est écartée - 21 constats de dommage : expertise loup non exclu (sur troupeaux ovins) <p>entraînant 14900 euros d'indemnisation des éleveurs</p> <p>sensibilisation des vétérinaires à la posture à tenir (mailing DDCSPP – ONCFS)</p> <p>DDT : rencontre de tous les éleveurs touchés, une autorisation de tir de défense accordée jusqu'à la fin 2018</p>
Participer aux démarches de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Tous services dans son champ de compétences	permanent	<p>AFB : contrôle pour Jussie (Plan d'eau du Val St-Jean)</p> <p>DDT : 2 contrôles terrain</p>

Contrôle de la faune sauvage captive et CITES	DDCSPP / ONCFS en fonction des saisines	permanent	<p>ONCFS : 17 infractions relevées et 1 contrôle adm</p> <p>Coopération administrative DDCSPP-ONCFS dans le cadre de saisines concernant un dossier relatif à la détention de porcs croisés avec des sangliers, un dossier avec la détention d'un faucon pèlerin, des dossiers avec la détention de perroquets (Gris du Gabon), des dossiers avec la détention de tortues terrestres, un dossier de détention et vente d'espèce invasive (tortues de Floride).</p>
Suivre les dérogations de destruction des espèces protégées	DREAL + ONCFS/AFB (rapportage)	permanent	<p>- Contrôle commun ONCFS-AFB sous pilotage DREAL sur AP dérogation espèces protégées sur le chantier de la RD 120: contrôle non conforme. Etablissement d'un RMA + demande d'actions correctives adressée par la DREAL au pétitionnaire (retour attendu avant le 30 juin 2019)</p> <p>- Doctrine régionale « Instruction des dérogations aux interdictions visant les espèces protégées » à l'intention des maîtres d'ouvrage actualisé en 2018 et disponible sur le site internet de la DREAL AURA</p> <p>DREAL : 1 dérogation en cours d'instruction dans le cadre de dommages aux biens et activités : problématique Grand Corbeau. 10 dérogations accordées en 2018 dont 9 à caractère scientifique. Nouvelle dérogation concernant les aménagements : déviation de Sansac sur la RN 122.</p> <p>4 dérogations en cours de suivi : contournement de Saint Flour et réaménagement du Pont de Farges à Virargues, carrière Chemviron à Murat, carrière Marquet à Saint Flour.</p> <p>Grand corbeaux Saint-Flour</p>
Contre-braconnage des espèces patrimoniales aquatiques.	AFB/ONCFS en fonction de l'espèce patrimoniale	permanent	ONCFS 0 contrôle adm - amphibien 1 PV et 4 infractions

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

Présence Loup (DDT/ONCFS) :

- suivi hivernal : observations d'indices ou traces de loup

- information aux éleveurs

- supports de communication sur la présence de chiens de protection dans les estives (information/sur la conduite à tenir devant des chiens de protection)

Renouvellement de l'arrêté de dérogation grands corbeaux.

N3- Protéger les habitats, le patrimoine naturel et les paysages

-ctions	Pilote + services associés	Échéance	Réalisation année 2018
- Protéger les habitats en contrôlant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels : sécuriser juridiquement la procédure d'instruction administrative.	DDT+ préfecture + ONCFS	2018	<p>ONCFS : 17 contrôles adm VTM , 7 infractions relevées)</p> <p>DDT : 71 dossiers analysés 52 dossiers de circulation en site Natura 2000 7 dossiers ont fait l'objet d'une demande de modification de parcours ou avis défavorable</p>
- Surveiller les territoires protégés et sensibles, espaces réglementés	ONCFS/AFB + DDT	permanent	ONCFS : 0 contrôle adm, 3 infractions relevées
- Participer à la prévention des incendies	DDT + services	permanent	<p>DDT (unité Forêt) : Veille du risque du 24/06 au 3/10. Pas de décision de mesures de prévention cette année.</p> <p>Concertation SDIS en vue de la réécriture du PDPF-CI 2012-2018</p>
<p>- Réaliser le contrôle et la mise en conformité des dispositifs de publicité</p> <p>- Participer à l'élaboration des règlements locaux de publicité (RLP)</p>	DDT	permanent	<p>DDT : diagnostic réalisé sur le réseau départemental structurant</p> <p>La DDT a participé aux différentes réunions en tant que personne publique associée et a transmis ses observations sur le document produit. Le projet de RLPi sera soumis à l'avis de la CDNPS en 2019.</p>

Actions complémentaires - Prévisions 2019 :

- poursuivre la révision du PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie) 2019-2028
- participer à la mise en place d'un géotope cantalien : un site géologique retenu et protégé par un arrêté de classement en géotope (connaissance et information)
- coordination régionale : doctrine partagée à élaborer sur les activités motorisées (groupe métier nature)
- cibler une épreuve motorisée à contrôler
- contact en cours PNRVA / ONCFS : cartographie des sentiers/ chemins/ routes et le croiser avec les zones à enjeux pour contrôles ultérieurs en vue de la prochaine saison.
- problématique à venir : Utilisations drones : comment encadrer et/ou communiquer sur les risques possibles sur les oiseaux
- participer à la mise en place de la nouvelle Réserve Naturelle Régionale (RNR): tourbière de Jolan - règlement rattaché à la délibération du CR AURA (23 juillet 2018)